



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 15 novembre 2018- 10h00

Valable à compter du 15 novembre, à 9 heures 00 locales

### Levée de la « Vigilance orages »

La Préfecture vous informe :

L'île de Mayotte est placée en « vigilance Orages » à partir du jeudi 15 novembre 2018 à 09h00 locales.

La masse d'air humide et instable continue sa route vers le Nord-Ouest. Nous avons relevé environ 200 éclairs sur les parages Sud de Mayotte au cours des dernières heures. Quelques faibles averses orageuses restent possibles jusqu'en fin de matinée.

**En conséquence, Météo France lèvera à compter de ce jeudi 15 novembre vers 12 h 00 locales la « vigilance orages ».**

**Ce bulletin est le dernier pour cet épisode.**

Les services des secours et de la sécurité (17 et 18) ainsi que les maires ont été prévenus afin qu'ils demeurent vigilants.

**Les conseils de comportement en cas d'orages :**

**Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation météorologique en écoutant les informations diffusées dans les médias :**

- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr. Vous pouvez rester dans votre véhicule qui vous assure une bonne protection contre les effets de la foudre.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.
- Soyez prudents dans vos déplacements.
- Ne franchissez pas, à pied ou en voiture, les ravines ou les rivières en crue ou qui peuvent l'être soudainement, ainsi que les radiers submergés.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Tenez-vous les enfants à distance des caniveaux, ravines et rivières qui peuvent à tout moment déborder.

**Pour plus d'information, veuillez contacter Météo France : 02 69 60 10 04**

**Site Internet de Météo France : <http://www.meteofrance.yt>**